

**Le 13 décembre 2021**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse Île, tenue à la salle de conférence municipale de Grosse Île située au 1-006, chemin Jerry, Grosse Île, Québec, le 13 décembre 2021. La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de la mairesse, Madame Diana-Joy Davies, et à laquelle il y a quorum.

Sont présentes:

Mairesse: Diana-Joy Davies

Conseillères: Marlene Boudreau  
Kathy Burke  
Johanne Clark  
Nancy Clark  
Katrina Keating  
Miranda Matthews

Directrice générale/  
Greffière-Trésorière: Janice Turnbull

#### **MOT DE BIENVENUE**

**N2021-166** La Mairesse, Diana-Joy Davies, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R2021-167** Sur une proposition de Kathy Burke  
Appuyée par Nancy Clark  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**QUE** l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté:

1. Ouverture de la séance
  - 1.1 Mot de bienvenue
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Approbation du procès-verbal
  - 1.4 Correspondance
    - 1.4.1 Affaires découlant de la correspondance
2. Actes administratifs du conseil
  - 2.1 Rapports administratifs
    - 2.1.1 Approbation des comptes à payer
    - 2.1.2 Communauté Maritime – Dossiers régionaux –  
Mise à jour
3. Actes législatifs du conseil
  - 3.1 Adoption du Règlement 2021-003 – Pour abroger et remplacer le Règlement 2010-002 – Conflit d'intérêt
  - 3.2 Offre d'emploi – Animateur (trice) en Loisirs (2) – Statut occasionnel (liste de remplacement)

- 3.3 Offre d'emploi – Préposé (e) à l'Entretien des Bâtiments – Statut occasionnel (liste de remplacement)
- 3.4 Parc communautaire intergénérationnel – Paiement de la Phase I
- 3.5 Déclaration des Élus Municipaux – Registre public
- 3.6 Calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil
- 3.7 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales
- 3.8 Avis de motion – Règlement 2021-004 – Pour modifier le Règlement 2019-005 – Concernant les Procédures sur la tenue des séances du conseil de la Municipalité de Grosse Île
- 3.9 Présentation du Projet de Règlement 2021-004 - Pour modifier le Règlement 2019-005 – Concernant les Procédures sur la tenue des séances du conseil de la Municipalité de Grosse Île
- 3.10 Commission municipale – Rapports d'audit
- 3.11 Arpenteur – Chemin Wide et Chemin Rock Mountain
- 3.12 Appel de services – Déneigement – Complexe municipal et patinoire
- 4. Affaires diverses
- 5. Période de questions
- 6. Clôture de la séance

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 novembre 2021.

**R2021-168**

Sur une proposition de Nancy Clark  
Appuyée par Miranda Matthews  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**D'**adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 novembre 2021.

### **CORRESPONDANCE**

**N2021-169**

Les membres du conseil ont obtenu une copie de la liste de correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire ; les membres du conseil en ont pris connaissance. La mairesse passe en revue les points inscrits à la liste et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

### **RAPPORTS ADMINISTRATIFS**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

**R2021-170**

Sur une proposition de Katrina Keating  
Appuyée par Miranda Matthews  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**D'**approuver le paiement des comptes pour le mois se terminant le 30 novembre 2021 au montant de 98, 158.01\$. Cette liste est déposée au registre des comptes à payer.

## COMMUNAUTÉ MARITIME – DOSSIERS RÉGIONAUX – MISE À JOUR

N2021-171

La mairesse, Diana-Joy Davies, passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil de la Communauté maritime qui a eu lieu le mardi 23 novembre 2021 et a présenté, verbalement, sa mise à jour aux membres du conseil.

### ACTES LÉGISLATIFS DU CONSEIL

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-003 POUR ABROGER ET REMPLACER LE RÈGLEMENT 2010-002 CONFLIT D'INTÉRÊT

**ATTENDU QUE** les membres du conseil de la Municipalité de Grosse Île souhaitent adopter un règlement relatif au conflit d'intérêt, abrogeant ainsi tout autre règlement du même ordre, adopté par la Municipalité;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 novembre 2021, et un projet de règlement a été également déposé à cette même séance;

**ATTENDU QU'** une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu; et

**ATTENDU QU'** en cours de séance, le contenu du règlement et sa portée sont mentionnés;

#### **EN CONSÉQUENCE**

R2021-172

Sur une proposition de Marlene Boudreau

Appuyée par Kathy Burke

Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**QUE** le Règlement numéro 2021-003 – Pour abroger et remplacer le Règlement 2010-002 – Conflit d'intérêt soit et est adopté et qu'il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Aux fins du présent règlement, la famille immédiate comprend : « père, mère, époux/épouse, conjoint(e) de fait, enfant et enfant du conjoint(e) de fait ».

#### **ARTICLE 2**

Dans le cas où il y a plus d'un (e) candidat (e), la Municipalité de Grosse Île ne doit engager aucun membre de la famille immédiate d'un conseiller ou du maire à moins que des entrevues ont été effectuées par un comité de sélection indépendant ; la recommandation du comité de sélection sera acceptée.

Si seulement un(e) seul(e) candidat(e) admissible postule et est un membre de la famille immédiate du maire ou d'un conseiller, ledit membre de la famille peut être embauché sans la recommandation d'un comité de sélection indépendant.

### **ARTICLE 3**

Aucun membre du conseil de la Municipalité de Grosse Île ne peut participer à une discussion ou voter sur une décision qui concerne un membre de sa famille immédiate.

### **ARTICLE 4:**

Ce règlement abroge tout autre règlement adopté par la Municipalité de Grosse Île relatif au conflit d'intérêt.

### **ARTICLE 5:**

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

## **OFFRE D'EMPLOI ANIMATEUR (TRICE) EN LOISIRS (2) – STATUT OCCASIONNEL (LISTE DE REMPLACEMENT)**

**ATTENDU QUE** le département des loisirs doit engager les services de plus d'un employé pour certaines activités;

**ATTENDU QUE** les personnes ne sont pas toujours disponibles en raison de responsabilités liées à un autre emploi; et

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite augmenter le nombre de personnes sur la liste de remplacement qui sont disponibles à travailler dans le département des loisirs étant donné que deux (2) personnes ont récemment retiré leurs noms de la liste des employés occasionnels;

### **EN CONSÉQUENCE**

R2021-173

Sur une proposition de Miranda Matthews  
Appuyée par Johanne Clark  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**QUE** la Directrice générale – Greffière-trésorière, Janice Turnbull, soit autorisée à afficher une offre d'emploi interne et externe afin d'embaucher deux (2) animateurs (trices) en Loisirs, statut occasionnel – liste de remplacement.

## **OFFRE D'EMPLOI PRÉPOSÉ (E) À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS – STATUT OCCASIONNEL (LISTE DE REMPLACEMENT)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Grosse Île a seulement une (1) personne sur la liste de remplacement à titre de Préposé (e) à l'entretien des bâtiments;

**ATTENDU QUE** cette personne n'est pas toujours disponible en raison de responsabilités liées à un autre emploi; et

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite augmenter le nombre de personnes sur la liste de remplacement qui sont disponibles à travailler dans le département d'entretien;

**EN CONSÉQUENCE**

R2021-174

Sur une proposition de Nancy Clark  
Appuyée par Kathy Burke  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**QUE** la Directrice générale – Greffière-trésorière, Janice Turnbull, soit autorisée à afficher une offre d'emploi interne et externe afin d'embaucher un (e) Préposé (e) à l'Entretien des Bâtiments, statut occasionnel – liste de remplacement.

**PARC COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL  
PAIEMENT DE LA PHASE I**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal ont prévu utiliser une partie du surplus accumulé de la Municipalité pour payer leur part de la Phase I du Parc Communautaire Intergénérationnel; et

**ATTENDU QUE** la vente imprévue d'un immeuble industriel situé sur le territoire de la Municipalité de Grosse Île a entraîné un surplus substantiel dans la catégorie budgétaire d'imposition des droits/avis de mutation;

**EN CONSÉQUENCE**

R2021-175

Sur une proposition de Johanne Clark  
Appuyée par Miranda Matthews  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**QUE** la Directrice générale/Greffière-trésorière, Janice Turnbull, soit autorisée à payer la part de la Municipalité de Grosse Île pour le paiement de la Phase I du Parc Communautaire Intergénérationnel, au montant de 124, 283.00\$, du surplus de la catégorie budgétaire d'imposition des droits/avis de mutation.

**DÉCLARATION DES ÉLUS MUNICIPAUX  
REGISTRE PUBLIC**

**ATTENDU QUE** l'Article 6, paragraphe 2, de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1) stipule que tout don, toute marque d'hospitalité ou toute autre avantage reçu par un membre d'un conseil de la municipalité et qui n'est pas de nature purement privée, laquelle ne doit pas être supérieure à 200\$, doit faire l'objet, dans les 30 jours de sa réception, d'une déclaration écrite

par ce membre auprès de la greffière-trésorière de la Municipalité; et

**ATTENDU QUE** l'Article 6 de cette même *Loi* susmentionnée précise également que la greffière-trésorière dépose un extrait de ce registre qui contient les déclarations qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;

#### **EN CONSÉQUENCE**

R2021-176

Sur une proposition de Katrina Keating  
Appuyée par Marlene Boudreau  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**QUE** les membres du conseil de la Municipalité de Grosse Île prennent acte du dépôt de l'extrait du registre public des déclarations par la Greffière-trésorière, Janice Turnbull, et qu'aucune déclaration n'a été faite par les élus de la Municipalité de Grosse Île pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

#### **CALENDRIER 2022 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

**ATTENDU QUE** l'Article 148 du *Code Municipal du Québec* stipule que le conseil d'une municipalité locale doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

#### **EN CONSÉQUENCE**

R2021-177

Sur une proposition de Kathy Burke  
Appuyée par Katrina Keating  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**QUE** le calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil soit établi comme suit : ces séances auront lieu les lundis et débiteront à 18h30 dans la salle de conférence municipale située au 1-006, chemin Jerry, Grosse Ile :

10 janvier	11 juillet
14 février	8 août
14 mars	19 septembre
11 avril	17 octobre
9 mai	14 novembre
13 juin	12 décembre

**QU'**un avis public soit affiché à cet effet, conformément à l'article 148.0.1 du *Code Municipal du Québec*.

#### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES**

**ATTENDU QUE** le ministère des transports a versé une compensation au montant de 26, 557\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

### **EN CONSÉQUENCE**

R2021-178

Sur une proposition de Miranda Matthews  
Appuyée par Kathy Burke  
Il est unanimement résolu des Conseillères présentes

**QUE** la Municipalité de Grosse Ile informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

### **AVIS DE MOTION**

#### **RÈGLEMENT 2021-004 – POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2019-005 - CONCERNANT LES PROCÉDURES SUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSE ÎLE**

N2021-179 La conseillère Nancy Clark donne un avis de motion qu'elle présentera pour adoption, à une séance subséquente, le Règlement 2021-004 – Pour modifier le Règlement 2019-005 – Concernant les Procédures sur la tenue des séances du conseil de la Municipalité de Grosse Île.

#### **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-004 – POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2019-005 - CONCERNANT LES PROCÉDURES SUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSE ÎLE**

N2021-180 Les membres du conseil de la Municipalité de Grosse Île prennent acte du dépôt du projet de règlement 2021-004, par la conseillère Nancy Clark, pour modifier le Règlement 2019-005 - Concernant les Procédures sur la tenue des séances du conseil de la Municipalité de Grosse Île.

### **COMMISSION MUNICIPALE RAPPORTS D'AUDIT**

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*, la Commission municipale a réalisé un audit de conformité portant sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal

d'immobilisations (2021-2023) pour l'ensemble des municipalités de moins de 100 000 habitants;

**ATTENDU QUE** les rapports finaux de ces audits sont complets et doivent être présentés aux membres du conseil municipal, tel que précisé à l'article 86.8 de la *Loi*; et

**ATTENDU QU'** une résolution doit également être transmise à la Commission municipale officialisant le dépôt de ces rapports;

### **EN CONSÉQUENCE**

**R2021-181** Sur une proposition de Miranda Matthews  
Appuyée par Kathy Burke  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**QUE** les membres du conseil de la Municipalité de Grosse Île prennent acte du dépôt de la version définitive des deux rapports d'audit de la Commission municipale du Québec concernant un audit de conformité portant sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations (2021-2023) pour l'ensemble des municipalités de moins de 100 000 habitants.

**QUE** la direction générale de la Municipalité de Grosse Île s'engage à adhérer aux recommandations de la Commission municipale du Québec concernant les non-conformités observées dans les rapports d'audit.

### **ARPENTEUR – CHEMIN WIDE ET CHEMIN ROCK MOUNTAIN**

**ATTENDU QU'** avant de débiter des travaux majeurs sur les chemins Wide et Rock Mountain, les services d'un arpenteur sont requis;

### **EN CONSÉQUENCE**

**R2021-182** Sur une proposition de Marlene Boudreau  
Appuyée par Miranda Matthews  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**QUE** la Directrice générale/Greffière-trésorière, Janice Turnbull, soit autorisée à accepter l'offre reçue de Les Entreprises Larebel Inc. pour les relevés d'arpentage des chemins Wide et Rock Mountain, couvrant une distance de 1,5 km et pour un montant de 8, 200\$ plus les taxes applicables.

### **APPEL DE SERVICES DÉNEIGEMENT – COMPLEXE MUNICIPAL ET PATINOIRE**

**ATTENDU QUE** d'importantes quantités de neige s'accumulent régulièrement sur les trottoirs au complexe municipal et sur la surface de glace à la patinoire située au Site Récréatif; et

**ATTENDU QUE** souvent, la neige ne peut pas être enlevée en utilisant une petite souffleuse à neige; et

**ATTENDU QU'** il est essentiel de garder le tour du complexe municipal déneigé afin d'éviter les inondations potentielles en cas de fortes pluies; et

**ATTENDU QU'** il est important pour les citoyens d'avoir accès, dans un délai raisonnable, aux services situés au complexe municipal suite à une chute de neige significative;

#### **EN CONSÉQUENCE**

**R2021-183** Sur une proposition de Kathy Burke  
Appuyée par Miranda Matthews  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**QUE** la Directrice générale/Greffière-trésorière, Janice Turnbull, soit autorisée à procéder avec un appel de services pour les opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022. L'offre doit inclure le taux horaire demandé ainsi qu'une liste des équipements disponibles pour effectuer les services de déneigement au complexe municipal (autour du bâtiment) et au Site récréatif (surface de la patinoire).

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**N2021-184** Aucun membre du public n'est présent.

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**R2021-185** Sur une proposition de Marlene Boudreau, la séance est levée à 19h19.

---

Diana-Joy Davies  
Mayor

---

Janice Turnbull  
Directrice générale /  
Greffière-trésorière